



Duplessis-Bretonne inv. & del.

An 7 de la Rep.

Duplessis-Bretonne sculp.

BRUNET,

GÉNÉRAL DE L'ARMÉE FRANÇAISE EN HELVÉTIÉ,

et depuis en Batavie.



Depuis le commencement de la révolution, l'aristocratie des cantons Suisses faisait une guerre sourde à la République Française. Les Sénateurs de Berne crurent enfin pouvoir faire éclater leurs intentions hostiles, lors du passage d'une partie de l'armée qui revenait d'Italie: le général Brunet fut obligé de repousser la force par la force: il s'empara des villes de Soleure et de Tribourg, et battit les Bernois dans cinq batailles successives. La campagne se termina par la mémorable victoire de Morat. Le 15 ventôse an 6, le général Brunet entra triomphant dans Berne. Dès ce moment, l'oligarchie des partisans de la Suisse fut anéantie, et la république helvétique s'éleva sur ses débris.

Le général Brunet fut nommé depuis au commandement en chef de l'armée française en Batavie. Le 10 fructidor an 7, les Anglo-Russes, commandés par le duc d'York, avaient opéré un débarquement, et la flotte batave leur avait été livrée par la plus lâche perfidie. Maîtres du Zuidersee, ils semblaient menacer Amsterdam; Brunet vint le 15 à Alkmaar, fit ses préparatifs de défense, soutint l'attaque générale des ennemis devant Bergen, les chassa de cette ville, reprit Castricum, et le 16 vendémiaire an 8, signa une capitulation honorable pour les deux républiques, et d'après laquelle les Anglo-Russes furent contraints de se rembarquer.

Quelques mois après, l'empire de la constitution fut suspendu dans les départemens des Côtes du Nord, d'Ille et Vallaine, du Morbihan et de la Loire-supérieure. Si, pour y opérer le retour du bon ordre et de la tranquillité, le gouvernement fut obligé de déployer un grand pouvoir, il en confia l'exercice au général en chef Brunet, qui sut concilier avec les rigueurs nécessaires cette bienveillance fraternelle qui, dans les discordes civiles, ne cherche que des innocens, et ne trouve que des hommes dignes d'excuse ou de pitié. C'est le témoignage que les consuls de la République Française eux mêmes rendent à sa conduite, dans la proclamation qu'ils adressèrent aux habitans de ces départemens le premier floreal suivant.